



Formation sur repos convention 1951 hôpital privé

Par **Isabelleminir1**, le **16/10/2019** à **14:30**

Bonjour,
Je travail de nuit en hôpital privé convention 51. Mes horaires sont 19h30-7h30 avec 1 h de pause non prise en compte dans notre quota d heures travaillees.
Mon employeur me met en formation sur 1 JNT(jour non travaille) et sur 2 RH(repos hebdomadaire).
Semaine normale de travail
Lundi :travaille
Mardi : travaille
Mercredi : JNT
Jeudi : RH
Vendredi : RH
Samedi : travaille
Dimanche : travaille
Semaine en formation .
Lundi : travaille
Mardi :JNT
Mercredi : formation 8h30-17 hr
Jeudi : formation 9h-17hr
Vendredi : formation 9h-17 hr
Samedi : RH
Dimanche : travaille
Pouvez vous me dire si il a le droit de modifier mon planning comme cela et me fair travailler 5 jours alors que en tant normale on ne peut travailler que 4 jours.
Merci
Cordialement